

CÉLÉBRATION HOCKEY FÉMININ CAROLINE OUELLETTE

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES Divisions M13-AAA & M15-A M15-B



La Célébration Caroline Ouellette est régie par les règlements de Hockey Canada, Hockey Québec et ses propres règlements. Les règlements d'opération de la Célébration Caroline Ouellette, ont été élaborés de concert avec le département de la régie de Hockey Québec.

ENREGISTREMENT D'ÉQUIPE

Avant son premier match, chaque équipe doit présenter au registraire de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette les documents suivants:

- Feuilles de matchs des 5 derniers matchs de l'équipe.
- Horaire de saison

Les équipes formées à partir d'inscriptions individuelles pour la Célébration ne sont pas tenues de se conformer à ces règles.

VISITEUR – RECEVEUR

- Chaque équipe sera receveur pour un match et visiteur pour un match. Le troisième match a été attribué au hasard par l'organisation de la Célébration.
- Couleur de chandails:
 - L'équipe locale porte la couleur foncée
 - o L'équipe visiteuse porte la couleur pâle.
- Exception: Lors des matchs impliquant les équipes en inscriptions individuelles telles que les Mini-Canadiennes, Mini-Stars, ou équipes nommées en l'honneur d'une olympienne (M13-AAA), vous devrez porter la couleur de chandail différente à celles-ci. Ces équipes ont seulement une couleur de chandail.

FORMAT DU TOURNOI

Divisions M13 AAA et M15 A et M15 B:

- Trois matchs garantis
- Demi-Finales pour les quatre meilleures équipes.
- Une Finale par division.

CLASSEMENT GÉNÉRAL & SYSTÈME DE POINTS

Victoire en temps régulier	3 points	
Victoire en fusillade	2 points	
Défaite en temps régulier	0 point	
Défaite en fusillade	1 point	
Franc jeu	1 point	

PROTOCOLE DE MATCH

- M13-AAA M15-A et M15 B
 - o Échauffement : 3 minutes
 - o 1^{re} période 12 minutes chronométrées
 - o 2º période 12 minutes chronométrées
 - o 3^e période 15 minutes chronométrées

Dans la catégorie M13 AAA **SEULEMENT**: Lors des matchs de ronde préliminaire en cas d'égalité après trois périodes de jeu réglementaire, il y aura fusillade selon le format établi des règles spécifiques.

DIFFÉRENTIEL DE BUTS

- Différence de sept buts.
 - o Il n'y aura donc pas de temps continu à moins qu'une équipe ait une avance de sept buts après la deuxième période sur son adversaire. A ce moment-là, le temps de jeu deviendra continu, et ce, jusqu'à la fin du match. Ceci s'applique nonobstant que la différence de but soit modifiée par la suite.

NOTE : Les punitions sont à temps chronométrées.

- Différence de plus de neuf buts
 - **o** Les officiels hors-glace n'affichent plus le pointage au tableau indicateur lorsqu'il y aura différence de plus de neuf buts.

DEMI-FINALE ET FINALE - REF : 9.6.1

Lors des matchs de demi-finale et de finale, après l'application des règles de la formule Franc Jeu, en cas d'égalité après les trois périodes de jeu réglementaire, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :

- Une seule période supplémentaire de dix minutes à temps arrêté avec un alignement de trois joueuses par équipe plus une gardienne de but à l'exception des joueuses punies qui doivent servir leur punition, et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.
- Après cette période de surtemps de dix minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade. (Réf. : 9.7.2 H.Q.)
- L'équipe ayant terminé le plus haut au classement de la ronde préliminaire sera désignée comme équipe locale.

FUSILLADE: RONDE PRÉLIMINAIRE (M13 AAA SEULEMENT) DEMI-FINALE ET FINALE - REF. : 9.6.2

A. Après chaque match de tournoi, s'il y a égalité entre les deux équipes, l'entraîneur.e enverra une joueuse pour tenter de déjouer la gardienne de but adverse, il n'a pas à informer les officiels de l'ordre de ses trois joueuses.

Advenant une égalité après cette première ronde, l'entraîneur.e désignera une à la fois, les joueuses qui participeront à la fusillade.

Toutes les joueuses, à l'exception de la gardienne de but, devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une deuxième fois.

- B. Une joueuse qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.
- C. La fusillade se déroulera de la façon suivante :
 - a. L'équipe qui reçoit a le choix de déterminer si elle débute ou non la fusillade.
 - b. Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie sa première joueuse qui tente de déjouer la gardienne de but adverse.

Ensuite la première joueuse de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois joueuses de chaque équipe aient effectué une ronde complète.

- c. Le choix de l'entraîneur.e ne représente pas l'ordre dans lequel les joueuses doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancer.
- d. Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
- e. Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacune des deux gardiennes de but n'est accepté.
- f. L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.
- D. Lorsqu'un deuxième ou un troisième tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueuses est laissé à la discrétion de l'entraîneur.e et peut ne pas respecter l'ordre du premier tour. Ainsi, à chaque tour, toutes les joueuses qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'une joueuse ne revienne une autre fois.
- E. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'une joueuse de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.

DEMANDE DE MESURAGE

Aucune demande de mesurage ne sera acceptée lors de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette.

FRANC JEU

La formule Franc Jeu s'applique. En cas d'égalité après trois (3) périodes, si une (1) seule équipe a perdu son point de comportement, celle-ci débute en infériorité numérique.

DIVISION	CLASSE	POINTS FRANC JEU	
		MINUTES DE PUNITION	POINTS
M13	AAA	12 min et -	1
		13 min et +	0
M15	A-B	16 min et -	1
	A-D	17 min et +	0

7.14.6 Application Franc Jeu en période de surtemps

- B. Application période de surtemps Dix minutes (demi-finales et finales)
 - S'il y a période de surtemps en raison de l'application de cette règle, l'équipe fautive devra débuter la période de surtemps quatre contre trois joueuses pour une durée de deux minutes.
 - L'entraîneur.e de l'équipe fautive, par l'entremise du capitaine sur la glace, désignera une joueuse pour servir cette punition mineure de deux minutes .
 - L'entraîneur.e peut désigner une joueuse qui n'était pas sur la glace au moment de l'infraction (lire, fin de la période).
 - Si les deux équipes n'ont pas conservé leur point Franc Jeu, les équipes évolueront à trois contre trois joueuses en plus d'une gardienne de but par équipe.
 - NOTE : Franc Jeu ne s'applique pas en période de surtemps.

TEMPS D'ARRÊT

Un temps d'arrêt de 30 secondes par équipe par match sera permis.

DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ (réf. : article 9.8 - Règlements administratifs Hockey Québec)

Il est important de savoir que pour chaque tour de départage, <u>l'objectif est d'identifier la ou les</u> meilleures équipes.

Chaque critère a pour but d'éliminer une ou des équipes jusqu'à l'atteinte de l'objectif qui est d'identifier la ou les meilleures équipes.

Lorsqu'il y a égalité au classement entre deux ou plusieurs équipes, toutes ces équipes sont assujetties aux points suivants:

- À chaque critère, seules les équipes à égalité sont conservées jusqu'à ce que finalement un critère détermine la première équipe.
- Lorsque la première équipe a été identifiée ou éliminée, un deuxième tour de départage doit être recommencé avec les équipes à égalité à partir du premier critère pour déterminer la deuxième équipe si nécessaire et ainsi de suite.
- A. Le plus grand nombre de points.
- B. Le plus grand nombre de victoires.
- C. Le moins de but contre.
- D. Le plus de but pour.
- E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.

Note 1: Dans le cas d'une équipe qui ne se présente pas pour un match, tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés.

- F. L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.
- G. Par tirage au sort.

OFFICIELLES

La Célébration Hockey Féminin a à cœur le développement des officielles au hockey et la Célébration sert d'événement de développement et d'encadrement pour nos jeunes

officielles au Québec.

Il est à noter que lors de certains matchs, il pourrait y avoir un mentor ou un « shadow » sur la glace pour encadrer les officielles. Ceux-ci pourraient intervenir en cas de besoin, sinon, elles seront présentes uniquement pour l'encadrement des officielles.

ESSAVER PARITRAGE

Soyez patient et respectueux.

Merci de partager ces informations avec vos entraîneur.e.s, joueuses et parents.

BONNE CÉLÉBRATION!